

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 9 septembre 2021

L'an deux mille vingt un et le neuf septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 2 septembre 2021

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 8
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Jérôme MERCOYROL,

Excusés : Catherine LEYNON (procuration à Carole THOMAS), Philippe EUVRARD (procuration à Philippe BOUNIARD), Tiphaine FARGIER (procuration à Agnès GUIGON), Simone GUICHARD (procuration à Jean Charles GONIEAUX), Bernard PUEYO (procuration à Pierre LAULAGNET), Michel PREVOST (procuration à Claire BOMBRUN), Sophie ALLEOUD (procuration à Yves LAMOINE).

Absents :

Agnès GUIGON a été élu(e) secrétaire.

**Objet : Convention entre la Commune d'ALBA LA ROMAINE et l'entreprise AXIONE -
Mise à disposition d'un espace de stockage de matériel.**

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les conditions d'utilisation et les modalités de location d'une zone de stockage de matériel à l'entreprise AXIONE dans l'enceinte des Services Techniques pour du stockage de matériel nécessaire au déploiement de la fibre sur la commune d'Alba la Romaine comme indiqué dans le document annexé à la présente délibération.

Il précise que le loyer mensuel forfaitaire s'élève à deux cents cinquante euros (250 €) par mois et que tout mois commencé est dû comme indiqué dans le document annexé à la présente délibération.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de location de la zone de stockage telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

FIXE le montant de la location soit 250 € par mois.

PRÉCISE qu'elle rentrera en vigueur à compter du 15 septembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention correspondante.

DONNE pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 9 septembre 2021

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 10 septembre 2021
Le Maire
Pierre LAULAGNET



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

14 SEP. 2021